

SNTRS Informations

Syndicalisme Recherche



**Spécial
Chercheurs**

Bulletin de Liaison

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –

CGT

Edité par nos soins — C.P. n°50099 — Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — 25, rue de Chevreuse, 91400 Orsay
Tél. 01.69.07.60.13 — Télécopie 01.69.07.50.05 — Courrier Electronique : SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

N° 6

2 avril 1999

7,00fr.

4ème bulletin a été élaboré par le Bureau du Secteur Chercheur du SNTRS-CGT.

SOMMAIRE

page 1

pages 2-3

page 4

page 5

page 6

Edito

les retraites

les CAP - doctorants et post-docs : la précarité

INSERM : « Kafka ressuscité »!

projet de décret et loi sur l'innovation

EDITO

Tous les aspects de la vie professionnelle sont visés par la politique gouvernementale

Le gouvernement et son Ministre de choc, Allègre, ont dû renoncer, au moins provisoirement, à imposer les projets de décrets réformant le CNRS et l'INSERM et ont été contraints d'accepter un débat national sur la Recherche. *C'est un acquis du mouvement de ces derniers mois dans la Recherche.* Cependant, ils persistent dans leur objectif de mettre au pas les chercheurs et les organismes de Recherche et de mettre au service direct des entreprises un maximum de moyens de la Recherche Publique (le premier ministre ne cesse de manifester son soutien à son ministre). Pour cela, un pilotage serré par le Ministère est mis en oeuvre et un projet de loi sur "l'innovation" est soumis au Parlement.

Dans ce contexte, le statut des chercheurs devient une cible privilégiée du gouvernement et des grands espaces s'ouvrent pour les forces du libéralisme y compris les plus réactionnaires (DG de l'INSERM, Pr Chambon,...). Ce statut dans sa forme actuelle est, en effet, un des principaux obstacles à la mise au pas des chercheurs. Sans ce statut, ce serait un recrutement statutaire beaucoup plus tardif, et l'élimination de tous freins aux magouilles pourtant déjà nombreuses pour le recrutement et les promotions. Ce serait la mise en place de la mobilité forcée et de la généralisation de l'emploi post-docs précaire. Aujourd'hui, déjà, ce gouvernement continue à développer l'emploi précaire dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur. Il persiste dans son refus de garantir les droits élémentaires des travailleurs à tous les doctorants en se cachant derrière des projets de charte à portée limitée et qui en plus visent à retirer la liberté de communication scientifique aux doctorants et aux post-doc non statutaires. Le gouvernement, qui crée très peu d'emplois statutaires, rend le statut responsable du vieillissement des personnels des EPST, alors que cette situation est due à une faible croissance de l'emploi qui dure depuis de nombreuses années et aussi, pour la région parisienne, à l'irresponsable politique de délocalisation qui dure depuis près de 10 ans. Cette politique d'agression sur les structures et sur les statuts a occupé les personnels sur le terrain choisi par le gouvernement. Pendant ce temps, les carrières sont encore un peu plus bloquées : réduction des possibilités de promotions en DR2, DR1 et DRE, aucune réponse aux demandes d'allongement de la grille des chargés et d'amélioration de régime indemnitaire des chercheurs qui est très défavorable par rapport aux autres catégories de fonctionnaires de même niveau de qualification.

De plus les chercheurs, comme les techniciens, les ingénieurs et les administratifs, vont être confrontés, dès cette année, à d'autres enjeux. Le gouvernement entend amorcer une réforme du système de retraites, *qui influencera lourdement l'avenir de notre société*, et peut-être commencer les discussions sur les 35 heures dans la Fonction Publique. Les chercheurs comme les autres personnels de la Recherche doivent s'emparer de ces questions s'ils veulent ne pas subir les *attaques* qui se profilent. D'ailleurs, la solution pour les retraites et la mise en oeuvre des 35 heures dans la fonction publique sont intimement liées à l'évolution de l'emploi.

Michel Pierre

Le Bureau du secteur Chercheurs du SNTRS-CG : Jean-Michel Biquard, Lise Caron, Janine Cohen, Mireille Del Braccio, Véronique Gouteyron, Michel Gruselle, René Malzieu, Gilles Mercier, Geneviève Miquel, Olivier Pascault, Michel Pierre, Laurent Tassangot.

**communiqué commun des organisations syndicales
C.G.T., F.O., F.S.U de la fonction publique**

MOBILISER POUR LES RETRAITES

Les organisations syndicales de la Fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière, C.G.T., F.O. et F.S.U., ont échangé leurs points de vue sur les questions du devenir de nos régimes spéciaux de retraite et de protection sociale ainsi que sur toutes les questions d'actualité, notamment l'emploi public et la réduction du temps de travail.

Elles contestent le diagnostic et les perspectives délibérément catastrophistes des projections réalisées tant par la direction de la prévision de Bercy que par le commissariat général au plan. La campagne de dramatisation qui les entoure vise à une vaste remise en cause des droits statutaires des fonctionnaires en matière de pension ainsi qu'à de nouvelles dégradations des régimes de retraite des autres salariés. Récusant le recours illusoire et dangereux aux fonds de pension, la C.G.T., F.O. et la F.S.U. considèrent que le financement des retraites est tout à fait à la portée de l'économie française dans le cadre des régimes actuels de répartition y compris des régimes spéciaux. C'est avant tout une question de choix économiques favorables à l'emploi et à la croissance, un choix de répartition et de mise à contribution des richesses, donc un choix de Société. Les moyens de financement qui en découlent doivent conforter l'ensemble de ces régimes. La prise en charge par le budget des pensions des fonctionnaires de l'Etat ne saurait être remise en cause.

Il n'y a aucune raison d'accepter ce qui a été combattu avec succès en novembre, décembre 1995, ni d'accompagner des reculs au détriment des fonctionnaires actifs et retraités.

La C.G.T., F.O. et la F.S.U. rejettent tout allongement de la durée des cotisations pour une pension à taux plein et tout autre remise en cause des dispositions actuelles du Code des pensions et, pour les fonctionnaires de l'Etat, la création d'une caisse de retraite.

Elles constatent leurs convergences pour la défense des acquis des personnels et affument que d'autres voies doivent être étudiées pour répondre aux problèmes posés, notamment:

- Par une réforme de la grille indiciaire intégrant les primes et indemnités dans le traitement, donc leur prise en compte pour le calcul du montant de la pension,
- Par une politique de développement de l'emploi public statutaire avec l'exigence du remplacement par des fonctionnaires, de tous les départs en retraite et une véritable résorption de l'emploi précaire,
- Par une application dynamique de la réduction généralisée de la durée hebdomadaire du travail pour déboucher sur la création d'emplois publics statutaires et non pas sur la flexibilité.

La C.G.T., F.O. et la F.S.U. affirment les intérêts solidaires entre les actifs et retraités de la Fonction publique pour le maintien et l'amélioration du Code des pensions civiles et militaires, de la C.N.R.A.C.L. et de l'I.R.C.A.N.T.E.C..

Elles combattront tout élément de division qui opposerait les anciens aux nouveaux agents, les actifs aux retraités, le public au privé. Opposées à toute remise en cause de l'âge légal actuel de départ à la retraite, elles placent leurs exigences dans la perspective d'une amélioration des droits à la retraite de l'ensemble des salariés.

Dans ce cadre, les trois Organisations Syndicales ont décidé de se rencontrer à nouveau et entendent créer les conditions pour rassembler le plus largement possible les fonctionnaires et agents de la fonction publique et leurs organisations syndicales.

Paris, le 27 janvier 1999

DEBATTONS SUR LES RETRAITES

Une intense campagne sur la nécessité de réformer les systèmes de retraites se déroule depuis plusieurs mois visant à préparer une restriction de la prestation et une augmentation des cotisations sous une forme ou sous une autre. Ce sont les moins de 55 ans qui sont surtout visés. La base de la campagne est l'augmentation de l'espérance de vie qui va entraîner une augmentation de la proportion des retraités dans la population totale et la baisse de la population active (personnes au travail + chômeurs) à partir de 2005. Plusieurs études, dont une réalisée par le Commissariat au Plan (rapport Charpin), prévoient une dégradation progressive des bases financières des systèmes de retraites jusqu'en 2040. Pour le système général (sécurité sociale + complémentaires), comme pour les systèmes particuliers (Fonction Publique d'Etat), Fonction Publique Territoriale, SNCF, EDF, CEA..., les versements aux retraités dépasseraient vers 2020 les cotisations versées par les actifs, plus ou moins tôt pour le système général, cependant, selon le taux de chômage pris en compte et pour les systèmes particuliers selon l'évolution des effectifs.

Pour les systèmes particuliers, ces projections ne sont pas vraiment discutables si on admet que l'emploi dans la Fonction Publique ne croîtra pas. Or je considère que les besoins sont importants dans les secteurs que je connais, comme la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Territoriale. Ainsi, par exemple, les besoins d'emplois sont considérables dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur. Il en est de même dans l'Enseignement Primaire et Secondaire. Même s'il y a une baisse démographique, il y a un besoin fort de réduire le nombre d'élèves par enseignant même si le gouvernement aujourd'hui ne s'engage pas dans cette voie. Il en est de même dans d'autres : hôpitaux... Malheureusement, aujourd'hui, le gouvernement utilise beaucoup trop le travail précaire pour essayer de pallier aux besoins. Il faudrait avoir une réflexion sur les nécessités et possibilités de développement des entreprises publiques pour définir une position pour les différents systèmes particuliers. Ce sont des débats qui devraient être menés.

Pour le système général, la diminution de la population active n'est pas aussi certaine qu'annoncée par le rapport Charpin. Une proportion non négligeable de femmes (30% environ) ne sont pas encore entrées sur le marché du travail, ce l'immigration peut aussi être augmentée et nous ne savons pas que sera d'ici 2040 l'évolution du taux de natalité, surtout si on mettait en place une véritable politique de la famille. Les gouvernements pourraient prendre des mesures sur ces points pour favoriser l'augmentation de la population active. Et il faudrait s'attacher aussi à la baisse du chômage et de la précarisation. L'écart entre prestations et cotisations pourrait donc ne pas être aussi grand qu'annoncé et, en cas de besoin, couvert ou par une augmentation de cotisation qui ne soit pas insupportable ou par l'utilisation provisoire d'un fonds de régulation.

Le débat ne me paraît pas aussi clairement réglé que les médias veulent bien nous le présenter. Il n'est pas non plus clair qu'il faille rapidement commencer à augmenter le nombre d'années de cotisations, car ainsi on diminuerait les retraites et on remplacerait les retraités par des chômeurs.

Un autre point doit également être évoqué. C'est l'idée de recours à des fonds de pension à côté des systèmes de répartition. Des fonds de pension ne résoudraient rien. Ils supposent un supplément de cotisation et ne sont pas plus intéressants qu'un régime de répartition modifié. Les fonds de pension sont surtout intéressants pour les entreprises notamment françaises qui espèrent ainsi se procurer facilement des capitaux pour favoriser leurs opérations boursières.

Le 2ème semestre de 1999 risque d'être une échéance capitale pour les systèmes de retraite. Le gouvernement veut proposer lors de cette période des réformes pour ces systèmes. Engageons, dès maintenant, partout, le débat. Soyons prêts à nous mobiliser pour rejeter des mesures qui iraient dans le sens d'une régression sociale. Discutons des autres propositions à défendre que celle de Charpin. Dès aujourd'hui, combattons la précarisation, agissons pour des créations d'emplois dans la Fonction Publique et notamment dans la Recherche.

M. P.

ELECTIONS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DU CNRS (mai-juin 99)

Collège Chercheurs(CR2-CRI-DR2-DR1-DRE)

VOTEZ POUR LES LISTES DU SNTRS-CGT

26 mai-21 juin
ELECTIONS AUX CAP CHERCHEURS

**UNE OPPORTUNITE IMPORTANTE POUR AUGMENTER
L'INFLUENCE DES CHERCHEURS CGT AU CNRS**

Les élections des CAP (Commissions Administratives Paritaires) auront lieu prochainement au CNRS.

L'intégration d'une très grande majorité de chercheurs de l'USCA-CGT dans le SNTRS-CGT s'est effectuée dans de bonnes conditions au cours de l'année 98, et la participation des chercheurs dans les sections locales et les organismes élus, Bureau National, Commission Exécutive a été très constructive. Les conditions existent pour un progrès sensible des chercheurs CGT au CNRS.

Cette affirmation de la présence CGT est d'autant plus nécessaire que l'entreprise de démolition du système français de recherche publique est mis en oeuvre par le gouvernement. Brièvement résumé, la réforme consisterait à transformer le CNRS et l'INSERM en agence de moyens « reconnaissant des entités de recherche créées ailleurs et attribuant labels, crédits et personnels aux équipes et fédération d'équipes (IFR...) rattachées directement à des structures universitaires. Il en est de même pour l'emploi scientifique. Profitant des départs importants à la retraite après l'an 2000, le gouvernement s'apprête à réduire le nombre de postes statutaires chercheurs et ITA au profit d'emplois précaires. Pour les chercheurs, le développement à grande échelle des post-docs laisse entrevoir la suppression programmée du grade CR2.

La réaction très vive face à ces projets et en particulier des chercheurs a permis de freiner provisoirement ces réformes destructrices du CNRS. Les syndiqués CGT (ITA et chercheurs) ont participé successivement aux diverses manifestations intersyndicales de novembre et décembre 1998 entraînant un arrêt provisoire de ces réformes.

Soulignons également la grande importance de la réunion plénière de Comité National du 14 décembre qui a affirmé l'opposition de la communauté scientifique à un système centralisé de recherche piloté directement par le Ministère qui porte atteinte à la démocratie et à la valorisation de la créativité. Rappelons que le SNTRS-CGT défend une recherche fondée sur l'emploi statutaire, sur des organismes de recherche forts et sur des instances démocratiques. Ces élections déterminent la représentativité des chercheurs au CNRS et, selon le nombre d'élus, permet de déterminer le nombre de décharges syndicales et le niveau des subventions du CNRS pour assurer en partie l'activité de notre syndicat.

Donner plus de poids à la présence des chercheurs CGT dans les CAP c'est permettre une défense efficace des personnels dans les organismes et c'est participer avec la CGT à une lutte pour une recherche publique au service de l'ensemble de la population.

**Doctorants et post-docs : la précarité pour mettre les
chercheurs au pas**

Le gouvernement prévoit très peu de création d'emplois statutaires de chercheurs dans les années à venir, se contentant de remplacer les départs à la retraite (jusqu'à quand?). Il refuse de mettre en place un véritable statut et un mécanisme de préparation aux concours des EPST et de Il nous octroie une "charte" qui ne solutionne rien et aggrave même les problèmes des doctorants et post-docs en raison des règles restrictives de confidentialité. Allègre et le gouvernement se moquent de nous. En ne créant pas de postes, en n'organisant pas la période de doctorants et de préparation aux concours, ils poussent les laboratoires à recourir toujours plus aux emplois précaires pour répondre aux besoins de recherche. Il faut dire que les précaires sont plus malléables et plus faciles à jeter. On peut, à partir de cette situation, essayer de culpabiliser les statutaires et opposer statutaires et précaires. Le gouvernement espère, par ses campagnes de culpabilisation des chercheurs, faire accepter la suppression des chercheurs à temps plein et les remplacer par des périodes de recherches "octroyées" à des enseignants-chercheurs qui supportent mal leur statut avec un temps d'enseignement trop lourd.

On le voit, la précarité est un instrument redoutable pour exploiter les jeunes et faire pression sur les statutaires. Il faut nous mobiliser pour combattre cette politique et obtenir de nombreuses créations d'emplois statutaires. Les statutaires y ont intérêt aussi pour la défense des organismes de recherche. Si, de plus, les embauches se réduisent, le pouvoir mettra en place des mesures pour réduire le coût des pensions, comme cela apparaît dans les recommandations de la commission Charpin.

Le secteur chercheur du SNTRS-CGT propose aux personnels de la Recherche et plus particulièrement aux chercheurs statutaires, aux post-docs, aux doctorants, de discuter de l'idée d'une grande action pour des créations d'emplois avant les arbitrages budgétaires qui interviennent au début de l'été.

INSERM : "KAFKA RESSUSCITE"!

A L'INSERM, la gestion est catastrophique. Les commandes passent ou ne passent pas! On ne sait plus. La volonté gouvernementale de faire respecter les règles des marchés publics atteint l'absurdité. Kafka est ressuscité: un fournisseur par produit existant! Et les nouveaux produits? Quelle place pour les nouvelles PME? Là dessus la direction de l'INSERM révèle toute son incapacité et son zèle pour complaire à Allègre et au gouvernement. Limite des commandes à 300KF par Administration déléguée et par fournisseur! Pour les produits radioactifs, le blocage était total depuis la fin février. Le Conseil d'Administration de l'INSERM a décidé de passer outre aux limitations imposées par les dirigeants de l'INSERM et par le Ministère des finances qui semble vouloir déconsidérer le service public. Le Directeur général ne prend même pas ses responsabilités pour appliquer les décisions du C.A. Les Administrateurs délégués refusent de porter le chapeau. Le cauchemar!

Et avant ça, la Directeur général et le Ministère ont signé, sans consulter personne à l'INSERM (ni les instances scientifiques ni les organisations syndicales), une convention INSERM-Universités qui court-circuiterait les procédures nationales d'évaluation pour créer les unités de recherche et qui soumettraient les labos à des comités ad-hoc nommés par les dirigeants incompetents de l'INSERM et le Ministère. Devant les protestations et les problèmes soulevés par ce texte, le Ministère déclare "qu'il n'a aucune valeur réglementaire et que ce n'est qu'une étape de la réflexion". Encore un texte de réforme à la poubelle après des projets de décrets de réforme de l'organisme et un projet de contrat d'objectif. Où va-t-on? De toute façon dans l'INSERM toutes les décisions traînent et on ne sait plus qui décide de

quoi. Le directeur général multiplie les audits inutiles, mais qui remplissent les poches de plusieurs sociétés privées. Les dernières trouvailles du directeur général sont toutes aussi affligeantes et anti-démocratiques: adjonction au jurys de recrutement d'experts extérieurs, choisis sur la base d'on ne sait quels critères, par une sélection sur ordinateurs! (300 par commission). Cette liste devrait être "vérifiée" en quelques jours par des commissions qui ne se sont pas encore réunies! Les bureaux des commissions en choisiraient six pour un dossier et, parmi ces six, deux seraient tirés au sort. Le cauchemar continue. L'irresponsabilité et l'inégalité des chances vont devenir la règle avec la bureaucratisation à outrance. Il est urgent d'obtenir la démission du DG de l'INSERM comme celle du Ministre de la Recherche. Peut-être est-ce un passage obligé pour ne plus subir les inacceptables choix gouvernementaux. Le plus fou, à l'INSERM, vient d'être porté à notre connaissance. Le directeur général s'emparant d'un travail technocratique de l'intercommission 2 de l'INSERM, envoie à 5000 agents de l'INSERM (ita et chercheurs) un guide sur "les bonnes pratiques de laboratoires" et veut faire remplir des cahiers standards de laboratoire avec numérotation standardisé du moindre document! La bêtise n'a plus de bornes! L'objectif n'est plus d'être créatif mais de cocher des cases dans des formulaires.

Il est temps d'avoir au Ministère et à l'INSERM des gens compétents qui veulent réellement développer la Recherche.

Le 15 mars
C.F.

*

Dernière minute : élections au Conseil Scientifique de l'INSERM

Les résultats montrent une progression de 5% du SNTRS-CGT dans le collège ita.

Dans le collège des chargés de recherche, la liste du SNTRS-CGT (regroupement USCA-SNTRS) n'obtient qu'un score de 7% alors qu'en 1995 l'USCA-CGT obtenait plus de 8% et le SNTRS 3,3%. L'image SNTRS-CGT chez les chercheurs a du mal à devenir positive.

I faut absolument que l'expression spécifique chercheurs apparaisse mieux. C'est le rôle notamment du secteur chercheurs du SNTRS-CGT d'agir pour que nos collègues soient bien persuadés que personne à la CGT n'a l'intention de laisser de côté les revendications des chercheurs et, qu'au contraire, la démarche intercatégorielle peut aider à ce que leurs revendications soient mieux prises en compte.

Chercheurs,

pour défendre vous, votre métier, la recherche scientifique, syndiquez-vous à un syndicat intercatégoriel, indépendant, démocratique et unitaire, le SNTRS-CGT.

NOM : Prénom : Grade :

Adresse du labo :

Adresse personnelle :

A retourner au secteur chercheurs du SNTRS-CGT 7 rue Guy Moquet 94800 Villejuif

L'annonce d'un projet de décret visant à transformer profondément les missions et l'organisation du CNRS avait mis le feu aux poudres d'un conflit entre les personnels et le gouvernement. Nous ne voulons pas, dans ce bref article, rappeler les faits, mais essayer de tirer quelques enseignements de ce conflit qui, s'il a perdu en intensité au CNRS, n'en reste pas moins non résolu et a rebondi, à l'Inserm, pour des raisons voisines de celles du CNRS.

L'attaque gouvernementale, menée par le ministère et relayée par le président du conseil d'administration du CNRS, a produit l'effet d'un choc avec la remise en cause de l'existence même du CNRS. La riposte des personnels a été massive et unitaire. Ainsi, des manifestations à Paris et en province ont rassemblé des milliers de personnes. La lettre ouverte au premier ministre a été signée très largement.

Dans le même temps, l'organisation d'une session plénière du Comité National de la recherche scientifique a marqué la volonté profonde de la communauté scientifique à s'organiser et à proposer des solutions novatrices par le débat et la confrontation de points de vue, en particulier avec la société toute entière. Toute cette activité à laquelle les chercheurs CGT ont participé, a conduit le gouvernement à geler ses projets et à se replacer sur un terrain moins conflictuel. Aujourd'hui, le rapport des forces s'est modifié et tout le monde doit en tenir compte. Cependant, il serait dangereux d'arriver à la conclusion que le gouvernement a changé d'orientation. S'il est obligé de marquer le pas, il n'en continue pas moins d'avancer concrètement¹. Ainsi, il n'a pas abandonné son projet de loi sur l'innovation qui organise un véritable pillage du patrimoine public sous prétexte d'efficacité dans la création d'entreprises. Ce projet, que le SNTRS combat, revient à socialiser les coûts de la recherche et en privatiser les profits! Même si le gouvernement a reculé (provisoirement et dans quelles limites?) sur la taxation des stocks options, il n'en continue pas moins à faire suivre à son projet de loi la voie d'un vote prochain au parlement. Dans le même temps, sans texte réglementaire nouveau, le ministre talonne les universités pour la modification du système des études et la mise en place d'écoles doctorales mono-sites qui auront pour fonction de réguler l'accès des étudiants au doctorat et donc de mieux maîtriser les orientations. Dans ce sens, l'avenir des DEA est donc incertain.

La vigilance et l'action s'imposent. Il faut remettre sur le tapis les revendications de création d'emplois, de reconnaissance des qualifications, des moyens et des conditions de travail, de

démocratie. Nous ne devons pas laisser le terrain libre à une politique de liquidation des statuts de titulaire et des acquis en matière sociale et de retraite.

Avec la CGT, les chercheurs peuvent se donner des forces nouvelles pour gagner.

Michel Gruselle

Projet de loi sur l'innovation l'affairisme à la place de la valorisation

Claude Allègre est content. Quand il était à la tête du BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière), il a conduit cet organisme hors du champs de la Recherche fondamentale et appliquée pour le faire entrer dans le jeu des affaires. Il a mené des actions de privatisation dissimulée des avoirs miniers du BRGM, au détriment des intérêts de l'Etat français. Il récidive sur une plus grande échelle en essayant de mettre les labos publics et les personnels au service, non pas de la Recherche Appliquée, mais d'intérêts financiers. Le projet de loi n'incite pas au développement de la recherche appliquée, mais cherche à transformer les chercheurs et les enseignants-chercheurs en hommes d'affaires payés par les organismes publics ou les universités qui investiraient leurs capitaux propres ou négociés par leur soins et sous leur responsabilité auprès de banques et qui disposeraient de labos publics (murs, machines et hommes) pour leurs opérations ("les incubateurs").

Ainsi les moyens de la Recherche Publique vont être détournés de leur finalité pour permettre aux groupes industriels de trier les opérations rentables au moindre coût pour eux.

Le gouvernement dissimule l'aide qu'il apporte ainsi au Capital. Pourquoi ne fait-il pas voter, hors du budget des organismes de recherche, qu'il s'agisse des salaires ou des crédits, les aides à la création de start-up. Le problème, c'est qu'il faudrait rendre compte régulièrement de ce qui se passe. En cachant ce financement dans les structures de recherche, le bon peuple n'y verra que du feu. Et puis, pas besoin de prévoir de financement nouveau. Le gouvernement prendra, pour ces opérations financières sur le financement existant des organismes, les salaires (en fait les postes) et les subventions financières pour les lancement des start-up. De plus, tous les chercheurs et enseignants-chercheurs qui ont entraîné leurs labos depuis plusieurs années dans le jeu des affaires sans respecter la loi vont se trouver blanchis. C'est le règne de l'argent-roi!

*

Aux élections aux CAP du CNRS
(26 mai-21 juin)

CAP N° 1 CAP N° 2

VOTEZ POUR LES LISTES SNTRS-CGT

¹ Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'interview récente de Claude Allègre dans la revue "Science".